

BRANCHES IARD

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Ensemble constitué par les opérations d'assurance figurant aux numéros 1 à 18 du Code CIMA. On y retrouve respectivement les assurances contre les accidents atteignant les personnes physiques, les assurances maladie, les assurances de corps de véhicules (véhicules terrestres à moteur, véhicule terrestres non automoteurs, véhicules ferroviaires, véhicules aériens, véhicules maritimes, véhicules lacustres et véhicules fluviaux), les assurances de marchandises transportées, les assurances contre les incendies, les éléments naturels, les assurances contre les autres dommages aux biens, les assurances de responsabilité civile (assurances de responsabilité civile générale et assurances de responsabilité civile liées à l'emploi des véhicules terrestres automoteurs, véhicules aériens, véhicules maritimes, lacustres et fluviaux), les assurances crédit et les assurances caution. On y retrouve aussi les assurances contre les pertes pécuniaires diverses, les assurances de protection juridique et l'assistance (assistance aux personnes en difficulté, notamment en cours de déplacement). Comparer Branche Vie.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**